



Informations des salariés

Offre PEI / PERCOI AGRICA PRIMEPARGNE

▪ **Votre entreprise a souhaité vous donner la possibilité de vous constituer une épargne dans des conditions sociales et fiscales particulièrement attractives, les modalités de l'aide financière de votre entreprise sont les suivantes :**

Votre entreprise a opté pour le PEI AGRICA PRIMEPARGNE

Disponibilité de l'épargne à 5 ans ⁽¹⁾

Votre entreprise a opté pour le PERCOI AGRICA PRIMEPARGNE

Disponibilité de l'épargne à la retraite ⁽¹⁾

Un versement complémentaire, appelé abondement ⁽²⁾ sera effectué par l'Entreprise dans le PEI et calculé selon les règles suivantes et applicables au :

- aux versements volontaires aux primes d'intéressement
 aux sommes provenant de la participation aux sommes provenant du CET

Abondement proportionnel au versement selon la règle suivante :

_____ % (max 300%) des versements

avec un plafond d'abondement de _____ € ou Plafond légal ⁽³⁾

Abondement dégressif selon la règle suivante :

_____ % des versements jusqu'à _____ € de versement **puis**

_____ % des versements jusqu'à _____ € de versement

Avec un plafond d'abondement de _____ € ou Plafond légal ⁽³⁾

Abondement proportionnel à l'ancienneté selon la règle suivante :

Moins d'1 an inclus % des versements avec un plafond d'abondement de _____ € ou Plafond légal ⁽³⁾

De 1 an à 3 ans inclus % des versements avec un plafond d'abondement de _____ € ou Plafond légal ⁽³⁾

De 3 ans à 5 ans inclus % des versements avec un plafond d'abondement de _____ € ou Plafond légal ⁽³⁾

Plus de 5 ans (max 300 %) des versements avec un plafond d'abondement de _____ € ou Plafond légal ⁽³⁾

Un versement complémentaire, appelé abondement ⁽²⁾ sera effectué par l'Entreprise dans le PERCOI et calculé selon les règles suivantes et applicables au :

- aux versements volontaires aux primes d'intéressement
 aux sommes provenant de la participation aux sommes provenant du CET

Abondement proportionnel au versement selon la règle suivante :

_____ % (max 300%) des versements

avec un plafond d'abondement de _____ € ou Plafond légal ⁽⁴⁾

Abondement dégressif selon la règle suivante :

_____ % des versements jusqu'à _____ € de versement **puis**

_____ % des versements jusqu'à _____ € de versement

Avec un plafond d'abondement de _____ € ou Plafond légal ⁽⁴⁾

Abondement proportionnel à l'ancienneté selon la règle suivante :

Moins d'1 an inclus % des versements avec un plafond d'abondement de _____ € ou Plafond légal ⁽⁴⁾

De 1 an à 3 ans inclus % des versements avec un plafond d'abondement de _____ € ou Plafond légal ⁽⁴⁾

De 3 ans à 5 ans inclus % des versements avec un plafond d'abondement de _____ € ou Plafond légal ⁽⁴⁾

Plus de 5 ans (max 300 %) des versements avec un plafond d'abondement de _____ € ou Plafond légal ⁽⁴⁾

Abondement d'amorçage et/ou abondement périodique

- Un versement d'amorçage de _____ € au moment de l'adhésion (montant minimum de 10€, par tranche de 10)
- Un versement périodique de _____ € (montant minimum de 10€, par tranche de 10) selon la périodicité suivante :

annuel mensuel trimestriel semestriel

Les frais relatifs au PEI sont pris en charge de la façon suivante :

- Frais de tenue de compte :** pris en charge par l'entreprise
 Droits d'entrée des FCPE : pris en charge par l'entreprise
 pris en charge par les épargnants

Les frais relatifs au PERCOI sont pris en charge de la façon suivante :

- Frais de tenue de compte :** pris en charge par l'entreprise
 Droits d'entrée des FCPE : pris en charge par l'entreprise
 pris en charge par les épargnants

Un guide de l'épargnant vous sera remis prochainement.

Vous y trouverez toutes les modalités pratiques de versement ainsi qu'un bulletin à utiliser lors de votre premier versement.

⁽¹⁾ Sauf cas de déblocage anticipé.

⁽²⁾ Les modalités d'abondement sont celles en vigueur à la date de signature du présent document, en cas de modification un nouveau document vous sera communiqué.

⁽³⁾ Pour rappel, le plafond légal mentionné au Code du travail correspond à 8% du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale

⁽⁴⁾ Pour rappel, le plafond légal mentionné au Code du travail correspond à 16% du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale

Cachet de l'entreprise

Fait à

Le _____/_____/_____